

académie
Caen



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Collège Jean Racine



L'entrée en 6^{ème}



**75 place du champ du roi
61000 ALENCON**



02 33 80 64 20

ce.0610003 @ ac-caen.fr

LE PERSONNEL

Qui fait quoi au collège Racine ?

PROFESSEURS ET

PROFESSEUR PRINCIPAL

Il y a un enseignant par matière soit une dizaine professeurs par classe et 50 professeurs au total.

Chaque classe a un Professeur Principal. Il veille à la bonne entente au sein de la classe et assure son suivi (conseil de classe, orientation, coordination avec les autres professeurs de la classe, le CPE, le pôle médico-social ...). Il organise les heures de Vie de classe (préparer et faire le bilan du conseil de classe).

LE CONSEILLER

PRINCIPAL

D'EDUCATION (C.P.E.)

M. Véron

Il contrôle l'assiduité et la ponctualité des élèves, organise le service de surveillance et anime la Vie scolaire, veille au respect des règles de vie commune, participe au suivi des élèves avec les familles, les enseignants, la psychologue de l'Education nationale, le pôle médico-social. Il a un rôle d'écoute, de conseil et d'orientation vers les personnes compétentes.

LA VIE SCOLAIRE

C'est le bureau des AED (Assistants d'Education ou surveillants) qui sont là pour faire respecter le règlement intérieur du collège. Ils sont huit et surveillent les élèves dans le réfectoire, à la grille, la permanence, dans les couloirs, dans la cour. Ils donnent aussi les renseignements sur les absences des professeurs.

LE PERSONNEL

ADMINISTRATIF

LE PRINCIPAL (M. Olezac) et le PRINCIPAL ADJOINT (M.

Krémer-Génin) : ils dirigent le collège et sont responsables de son bon fonctionnement. Ils sont présents aux conseils de classe. Le Principal Adjoint s'occupe plus précisément des emplois du temps des professeurs et des élèves.

SECRETARIAT (Mme Dedieu) : pour les inscriptions, certificat de scolarité, changement d'adresse

INTENDANCE (Mme Giraud) et deux secrétaires: pour la cantine et les bourses. La gestionnaire gère les 11 agents (cuisiniers, agents d'accueil, de service et d'entretien)

LE PÔLE MEDICO-

SOCIAL

INFIRMIERE (Mme Marie) :

outre les soins ponctuels, elle a une mission générale d'accueil et d'écoute des élèves, de suivi (problèmes de santé, troubles des apprentissages). Elle met aussi en place des actions de prévention et d'éducation à la santé (sexualité, hygiène, conduites addictives).

ASSISTANTE SOCIALE (Mme Broux) : elle accompagne les familles qui rencontrent des difficultés familiales, sociales.

PSYCHOLOGUE DE

L'EDUCATION

NATIONALE

Spécialité "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle"

Mme Pépin

Elle informe les parents et les élèves sur les poursuites d'études et les professions et s'occupe des questions d'ordre psychologique.

LES HORAIRES

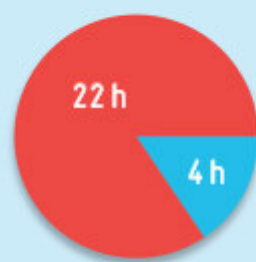
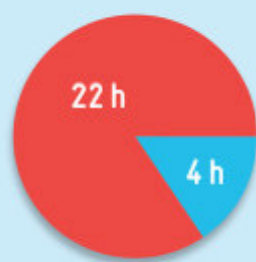
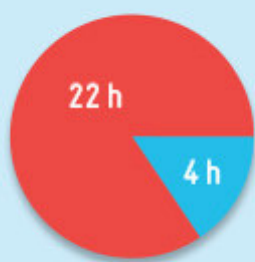
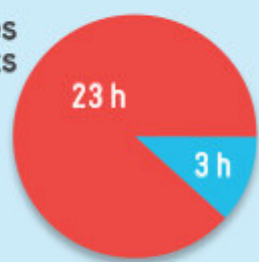
EN 6^{ème}

LES NOUVEAUX EMPLOIS
DU TEMPS DU **COLLÈGE**
À LA RENTRÉE 2016

Une dotation horaire qui
favorise l'accompagnement
pédagogique de tous les élèves

	3 ^e CYCLE		4 ^e CYCLE	
	CLASSE DE 6 ^e	CLASSE DE 5 ^e	CLASSE DE 4 ^e	CLASSE DE 3 ^e
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	4 h	3 h	3 h	3 h
ARTS PLASTIQUES ÉDUCATION MUSICALE	2 h	2 h	2 h	2 h
FRANÇAIS	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	3 h	3 h	3 h	3 h 30
LANGUE VIVANTE 1	4 h	3 h	3 h	3 h
LANGUE VIVANTE 2	-	2 h 30	2 h 30	2 h 30
MATHÉMATIQUES	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE		1 h 30	1 h 30	1 h 30
TECHNOLOGIE	4 h	1 h 30	1 h 30	1 h 30
SCIENCES PHYSIQUES		1 h 30	1 h 30	1 h 30

TOTAL des
enseignements



Enseignements communs

Enseignements complémentaires :

- accompagnement personnalisé
- enseignements pratiques interdisciplinaires (8 thématiques interdisciplinaires : langues et cultures de l'antiquité, langues et cultures étrangères/régionales, développement durable, sciences et société, corps, santé, sécurité, information, communication, citoyenneté, culture et création artistiques, monde économique et professionnel)

© ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - avril 2015

Accompagnement personnalisé en 6ème (3h par semaine) :

- 1h dédoublée (français / information documentation (CDI))
- 1h dédoublée en maths / sciences (SVT/technologie)
- 1h EPS (piscine puis confiance en soi)

Les options proposées au collège Racine :



- CHAM (Classe à Horaires Aménagés MUSIQUE) :

2h d'Education musicale et 1h de chorale au collège. Un après-midi au Conservatoire au Conservatoire à Rayonnement départemental d'Alençon.

- CHAAP (Classe à Horaires Aménagés ARTS PLASTIQUES) : 1h par semaine

- Bilangue anglais/chinois ou anglais/allemand : 3h par semaine

- Sensibilisation à la pratique et à la culture théâtrale :

2h par semaine

- Classe basket : 3h par semaine



ETRE COLLEGIEN

LES MANUELS SCOLAIRES

Tous les manuels scolaires sont gratuits (subventionnés par une dotation de l'Etat). Cette gratuité se fait sous forme de prêt de manuels en début d'année scolaire, mais toute détérioration ou perte est payante.

LES CASIERS

Tous les 6èmes ont un casier, partagé entre deux élèves. Ils permettent de stocker les manuels et cahiers dont l'élève n'a pas l'usage immédiat dans la demi-journée.

LE CDI



Le Centre de Documentation et d'Information est un lieu de lecture, d'apprentissage (recherches documentaires et Education aux Médias et à l'Information) et d'ouverture culturelle. Il est ouvert sur la pause du midi

et sur les heures de permanence. Les 6èmes ont cours au CDI tous 15 jours sur les heures d'AP français avec le professeur documentaliste.

LA CANTINE



Les élèves peuvent manger 4 jours (DP4) ou 5 jours à la cantine (DP5). Le paiement de la demi-pension est mensuel ou trimestriel. En cas de difficultés financières, les parents pourront être

orientés vers les Fonds Sociaux du collège. Les élèves externes ont la possibilité de prendre quelques repas par semaine, en fonction des activités exercées.

L'UNSS (UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES)



Les activités sont encadrées par des professeurs d'EPS sur le temps du midi et le mercredi après-midi.

LE FSE (FOYER SOCIO EDUCATIF)

Le Foyer, ouvert à tous les élèves du collège, regroupe l'ensemble des activités socio-éducatives et récréatives du collège. Il est encadré par du personnel de l'établissement et du personnel extérieur.

LA CHORALE

Ouverte à tous les élèves du collège, elle se réunit un midi par semaine pour préparer le Festival choral des collèges de l'Orne.

LES DELEGUES DE CLASSE ET LE CVC (CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE)

Chaque classe élit deux délégués titulaires et deux suppléants. Ils sont les porte-paroles de la classe auprès des enseignants et de l'équipe éducative et participent aux conseils de classe. Les délégués peuvent également être élus au CVC, qui, par des propositions et des projets, participe à l'amélioration de la vie au collège.

LES RÉGIMES DE SORTIE

C'est quoi ?

AU COLLÈGE RACINE



RÉGIME S : "SOUPLE"

"J'autorise mon enfant à quitter l'établissement".

Les élèves sont autorisés à quitter l'établissement en cas d'absence imprévue du professeur chargé du dernier cours (matin et après-midi pour les externes, après-midi seulement pour les demi-pensionnaires).



RÉGIME E : "EMPLOI DU TEMPS"

"J'autorise mon enfant à quitter l'établissement uniquement en fonction des horaires figurant sur son emploi du temps".

Les élèves ne sont pas autorisés à sortir en cas d'absence imprévue du professeur chargé du dernier cours (matin et après-midi pour les externes, après-midi seulement pour les demi-pensionnaires).



RÉGIME P : "PERMANENCE"

"Je n'autorise pas mon enfant à quitter l'établissement".

Les **EXTERNES** sont tenus d'être au collège entre 7h55 et 12h05 et de 13h45 à 16h50.

Les élèves **DEMI-PENSIONNAIRES** sont tenus d'être au collège de 7h55 à 16h50.

LA COMMUNICATION ENTRE LES FAMILLES ET LE COLLEGE

Le carnet de correspondance

Il est l'instrument de communication privilégié entre la famille de l'élève et le collège, fourni gratuitement à l'élève le jour de la rentrée. Il recense :

- Les modifications d'emploi du temps
- Tous les événements que le collège veut porter à la connaissance des familles
- Les mots des professeurs aux parents (travail, comportement)
- Les absences de professeurs

Le carnet sert aussi pour prendre rendez-vous avec les professeurs.

Le carnet de correspondance doit être présenté tous les matins à la grille du collège et à chaque cours aux professeurs. En couverture, l'emploi du temps est collé afin que l'élève puisse justifier de sa sortie. Sa photo doit également y figurer.

Que faire en cas d'absence, de retards ?

Tout absence doit être signalée à la Vie scolaire le plus tôt possible le matin même, par téléphone (au 02 33 80 64 20).

A son retour, l'élève doit se présenter au bureau de la vie scolaire avec le billet d'absence rempli dans le carnet de correspondance et signé par les parents.

En cas de retard, les élèves doivent passer à la Vie Scolaire avant d'aller en cours.

L'ENT (Espace Numérique de Travail) et le cahier de texte



L'Educ de Normandie, espace numérique de travail, permet d'accéder à l'emploi du temps, au cahier de texte, aux notes en ligne, aux cours. Accès avec un mot de passe « parents » et « élèves ».

Les réunions parents/professeurs

A l'entrée en 6ème, les parents sont conviés à une réunion dès la rentrée. Le professeur principal de la classe rencontre tous les parents collectivement pour expliquer le fonctionnement de la classe de 6ème.

Au cours du premier trimestre, les professeurs rencontrent les parents deux fois : pour le relevé de notes intermédiaire puis, pour la remise du bulletin trimestriel, après le conseil de classe. Au deuxième trimestre, le bulletin est également remis lors d'une réunion avec les parents.
